



PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin d'octobre 2019 – N°22 – Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Retour sur les matinales d'information « Index locaux & Filières de recyclage des déchets du BTP » - 29 et 31 octobre 2019

La CER BTP a organisée deux matinales d'information en octobre dernier sur les thématiques suivantes : « **Index locaux & Filières de recyclage des déchets du BTP** ».

Ces matinées ont été co-animées par la mission d'observatoire économique et la mission déchets. Ces matinées étaient dédiées aux **maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre**.

Elles se sont tenues les :

- 29 octobre 2019, à la salle HENRY de l'Hôtel VILLA DELISLE à Saint-Pierre ;
- 31 octobre 2019, à la salle Thérésien Cadet du site de la DEAL PROVIDENCE à Saint-Denis.

34 participants ont été présents lors de ces sessions et les thématiques abordées ont suscité des échanges très enrichissants.

Ces matinales ont permis d'informer les acteurs de l'acte de construire sur le dispositif des index locaux du BTP mais aussi sur les filières de recyclage existantes en local (les matériaux recyclés disponibles : valorisation des pneumatiques par SOLYVAL et présentation la nouvelle gamme de produits SOLYGOM), les outils de sensibilisation/d'aide à la gestion des déchets du BTP et de les tenir informés des évolutions réglementaires (notamment la mise en œuvre du projet de loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire).



Session d'information du 29 octobre 2019
Salle Henry – Hôtel Villa Delisle

CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le **Mémento**, veuillez [cliquer ici](#)

Liens pour la gestion des déchets du BTP :

[Bourse aux matériaux](#)

[Diagnostic-demolition.ademe.fr](#)

[BAZED - Conception Construction Zéro Déchet](#)

[Batirpourlaplanete.fr](#)

[Construction21.org](#)

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp](#)

Outils :

Application smartphones « Déchets BTP » de la FFB

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches.

Site internet :

[dechets-chantier.ffbatiment.fr](#)

Session d'information du 31 octobre 2019
Salle Thérésien Cadet – DEAL Providence





Loi économie circulaire : les mesures impactant le secteur du BTP

Avec le soutien financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Le 10 juillet dernier, la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson a présenté au Conseil des ministres le projet de loi « anti-gaspillage pour l'économie circulaire ».

Dans ce projet de loi, deux mesures concernent le secteur du BTP.

La première mesure est intitulée « **Mieux gérer les déchets du bâtiment** ». Celle-ci consiste à étendre le diagnostic démolition aux réhabilitations significatives avec la mise en place de sanctions financières.

Pour rappel, actuellement le diagnostic déchets est obligatoire pour les opérations de démolition de bâtiments dotés d'une surface supérieure à 1 000 m². De plus, la non-réalisation du diagnostic n'est pas sanctionnée.

Ce nouveau diagnostic permettra de :

- Responsabiliser le maître d'ouvrage sur la gestion de ces déchets ;
- Recenser les matériaux et pièces pouvant être réemployés ou réutilisés ;
- Avoir plus de visibilité sur la manière dont seront gérés ces déchets.

La mesure entrera en vigueur dès la publication du décret d'application. Elle permettra de mieux appréhender la problématique déchets avant la phase chantier et évitera la multiplication des dépôts sauvages.

La seconde mesure est intitulée « **Lutter contre le gaspillage des matières dans le secteur du bâtiment** ».

Elle prévoit la création d'une filière REP¹ bâtiment. A compter du 1^{er} janvier 2022, les metteurs sur le marché de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment devront :

- Contribuer à la gestion de la fin de vie des produits ou matériaux de construction ;
- Se structurer en une ou plusieurs filières pour que les déchets soient correctement collectés puis valorisés.

La création de cette filière structurée optimisera la collecte des déchets du secteur grâce à la mise en place de points de collecte installés sur l'ensemble du territoire national, une reprise gratuite des déchets triés et permettra d'augmenter la valorisation de ces déchets.

Le 29 novembre 2019, la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire national a adopté le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Prochaine échéance : Le projet de loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » sera examiné en séance publique à l'Assemblée nationale à partir du 9 décembre 2019.

¹ Responsabilité élargie du producteur